



# COMMISSION DES COUPES DU VAR

## Procès-Verbal N° 10

Réunion du : **Jeudi 24 Novembre 2022**

Président : **M. Jean Paul RUIZ**

Présent : **M. André VITIELLO**

### INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).  
Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.  
Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.  
L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.  
Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

## REPORT MATCHS SENIORS DU 04 DECEMBRE 2022

### CHAMPIONNAT SENIORS – D1 à D4

Suite à la participation de l'équipe de France en 8<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe du Monde le **Dimanche 04 Décembre à 16h00**, et afin que les licenciés puissent soutenir les Bleus

La Commission des Activités Sportives a décidé de **reporter les rencontres de D1 à D4 SENIORS initialement prévue le 04 Décembre 2022 et les reportent au Dimanche 08 Janvier 2023 à l'exception des deux matchs suivants qui sont maintenus le Samedi 03 Décembre 2022 :**

D1 LA VALETTE / HYERES FC  
D4 RC LA BAIE / SC TOURVES

Les 1/16<sup>ème</sup> de Finale de la Coupe du Var Séniors qui devaient se jouer le 08 janvier 2023 sont reportées au **29 Janvier 2023**.

*Prochaine réunion  
sur convocation*

**Le Président : Jean Paul RUIZ**